

suite de décrets statutaires, sans penser à les couper d'un point-virgule, devraient bien se rappeler, — ne serait-ce que pour la consolation de ceux qui les interprètent, — combien leurs débuts ont été rudes et combien trois lignes de droit successoral leur auraient causé d'ennuis, s'ils n'avaient bénéficié de la patience d'un maître dévoué pour éclairer leurs cerveaux rebelles. Hélas! Ils ne s'en souviennent plus! C'est pourquoi nos statuts sont un dédale où les générations futures perdront espoir de ne jamais se retrouver.

A part quelques intelligences d'élite, nous n'étions pas tous des phénix, tant s'en faut. Mais sir François était là, qui dès le commencement de l'année, avait tout jaugé, tout calculé. Il connaissait, à un ou deux cancren près, la mesure de tous les esprits. A celui-ci il fallait moins, à celui-là plus et pour distribuer à tous ce qui leur convenait, il avait adopté le système des répétiteurs français, entre autres celui de Mourlon qui consistait à concrétiser les principes généraux dans des faits et des exemples tellement à la portée des intelligences les plus réfractaires que les étudiants parisiens de la bohème parvenaient à passer leurs examens et décrocher leurs diplômes.

Sir François avait l'art d'être intéressant en expliquant les articles les plus obscurs. — Sans se servir des mêmes expressions, ni de la même phraséologie, il appuyait de vingt manières différentes sur la même difficulté jusqu'à ce que tout doute fut dissipé dans l'esprit de l'élève. Pour s'assurer qu'il avait saisi toute la portée de l'intention des législateurs, il intervertissait les rôles et la lui faisait résoudre, devant ses confrères, jusqu'à ce qu'il fut certain que tous avaient compris.

Comme il se plaisait souvent à le répéter: — avec tous les talents du monde, — à part un génie sur mille, peut-être, — nul ne peut arriver sans formation: que ce soit dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie, même dans les plus simples métiers. Pour réussir à quelque chose, il faut avoir été formé, avoir fait un apprentissage: connaître son outil avant de l'employer. A bien plus forte raison quand il s'agit du droit, la science la plus compliquée, celle qui requiert par cela même le plus d'étude. Celui qui ne connaît que les lois susceptibles de changer tous les jours et ne s'est jamais occupé de sonder les principes du droit jusqu'en ses profondeurs, ne sera jamais ni un avocat ni un jurisconsulte. — Il pourra en porter le titre et s'en parer avec orgueil; mais les gens le regarderont toujours comme un être superficiel.